



N° 249 Février 2010

# VIGILANCE & ACTION

*"Il n'y a qu'une fatalité, celle des peuples qui n'ont plus assez de forces pour se tenir debout et qui se couchent pour mourir". "Le destin d'une nation se gagne chaque jour contre les causes internes et externes de destruction". Charles de Gaulle*

*Le journal de la droite civique, gaulliste et patriote*

<http://www.lemil.org>

## «NOS VALEURS POUR LA FRANCE DU XXI<sup>ème</sup> SIÈCLE» XX<sup>ème</sup> Convention Nationale du M.I.L

Le samedi 6 et le dimanche 7 février 2010, le **Mouvement Initiative et Liberté (MIL)** a tenu sa XX<sup>ème</sup> Convention nationale à Paris. Cette manifestation a réuni plus de 400 cadres du MIL représentant les délégations de toute la France, y compris la France d'Outre-mer et les Français de l'étranger.

Sous la présidence du recteur **Christian LABROUSSE**, président du MIL, les travaux se sont ouverts par une intervention de **Jérôme CHARTIER**, député du Val-d'Oise, dressant les perspectives de la sortie de la crise ; **Jacques GODFRAIN**, ancien ministre, a dressé, en connaisseur, un tableau de l'Afrique du XXI<sup>ème</sup> siècle, mettant en valeur la force visionnaire de **Jacques FOCCART** ; le recteur **Armel PECHEUL** a lancé un vibrant appel au respect de la souveraineté de la France ; **Henri GUAINO**, conseiller-maître à la Cour des comptes, conseiller spécial du Président de la République, a conclu la première partie de cette Convention nationale en remettant en perspective les valeurs du gaullisme aujourd'hui.

**Frédéric LEFEBVRE**, ancien député des Hauts-de-Seine, porte-parole de l'U.M.P, a ouvert la seconde partie en rappelant l'action réformatrice du président **Nicolas SARKOZY** ; **Valérie PECRESSE**, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a lancé un appel au militantisme de la droite pour la reconquête des régions ; le recteur **Christian LABROUSSE** a posé la problématique du développement durable ; **Jacques ROUGEOT**, professeur émérite à la Sorbonne, a présenté une analyse de l'identité nationale et rappelé l'importance de l'assimilation au lieu de l'intégration ; **Michèle ALLIOT-MARIE**, ministre d'Etat, Garde des Sceaux, ministre de la justice et des Libertés, a conclu la journée par un appel éloquent à défendre nos valeurs pour la France.

De nombreuses personnalités ont honoré de leur présence cette XX<sup>ème</sup> Convention nationale du **Mouvement Initiative et Liberté (MIL)**, qui a permis aux cadres du mouvement et aux personnalités présentes de tirer les leçons du passé et de définir les orientations pour l'année 2010. Tous ont exprimé, à nouveau, leur attachement aux valeurs gaullistes, civiques et patriotiques, ciment permanent de la nation française. Ils ont, dans cet esprit, réaffirmé leur soutien sans réserve à l'action que mènent le président de la République, **Nicolas SARKOZY** et son gouvernement.

**Communiqué de presse du 8 février 2010 :**

# L'AFRIQUE AU XXI<sup>ème</sup> SIÈCLE, JACQUES FOCCART VISIONNAIRE

par **Jacques GODFRAIN**, ancien ministre de la Coopération

Intervention lors de la XX<sup>ème</sup> convention nationale du MIL - février 2010

Jacques Foccart avait une véritable vision de l'Afrique moderne bien avant les indépendances qui marquèrent le début des années 60.

Déjà, avant le retour au pouvoir du Général de Gaulle en Mai 1958, il prévoyait les premières années de la vie démocratique de ces futurs pays, reconnus avec un État de plein exercice. Il savait que les premiers pas seraient difficiles s'il n'y avait pas des hommes et des femmes aptes à gouverner et à administrer. La contribution de l'Assemblée de l'Union Française, véritable pépinière de nouveaux talents pour assurer la mise en place de ces nouveaux statuts, était une des grandes préoccupations du Général de Gaulle et de Jacques Foccart.

Une fois cette étape franchie, il convenait d'asseoir cette existence nouvelle en appuyant les nouveaux gouvernements sur la scène internationale, en leur facilitant leur entrée à l'Assemblée générale des Nations-Unies, en transformant le ministère de l'Outre-Mer en ministère de la Coopération. Bref la vision moderne de l'Afrique était déjà dans l'œuvre de Jacques Foccart puisqu'il aidait à préparer les premiers accords dits de Lomé dont on redécouvre aujourd'hui toutes les qualités. En effet il s'agissait bien avant la lettre de faire que ces accords ne soient pas simplement passés entre la France et l'Afrique mais qu'ils soient reconnus et entérinés par l'Europe. Les accords de Lomé devaient organiser le développement économique et le commerce entre la France, l'Europe et les pays africains. Ainsi étaient mis sur la place internationale les liens particuliers existants entre une ancienne puissance colonisatrice et de nouveaux pays, dorénavant partenaires.

La vision de Jacques Foccart était claire et celui-ci n'a cessé de la défendre dans une logique très forte : donner toutes leurs chances à ces économies nouvelles pour leur éviter d'être bousculées de plein fouet par la spéculation financière et le commerce mondial.

En outre, la pensée de Jacques Foccart sur la gestion de ces économies naissantes n'avait rien à envier à ce que les réflexions des meilleurs chercheurs en économie du développement proposent aujourd'hui. Souvent, il me disait que telle ou telle conditionnalité du FMI ou de la Banque Mondiale, espérant aider ces pays, était inapplicable et même néfaste à leur développement. Sur le moment, cet avis était difficile à défendre devant les instances internationales car certains financiers de Bercy étaient toujours prompts à envisager l'adoption des préceptes anglo-saxons de gouvernance.

On se rend compte, en ce début du XXI<sup>ème</sup> siècle, que les règles édictées souvent par un des étages de la Banque Mondiale ont parfois porté tort à des filières entières de production notamment agricoles. Bananeraie, filière coton ont certainement eu à souffrir de leur démembrement. Le président Houphouët Boigny, dont on connaît les liens personnels avec le Général de Gaulle et avec Jacques Foccart, avait imaginé une agriculture prospère grâce au système dit Stabex qui permettait de réguler la rémunération des agriculteurs ivoiriens. Luttant à la fois contre la dictature des marchés mondiaux et celle de la planification appliquée en Guinée, le président Houphouët Boigny, avec tout l'appui de Jacques Foccart, avait mis en pratique ce système qui permettait d'alimenter une caisse de compensation des pertes lorsque les cours mondiaux

du café, du cacao et autres étaient mauvais et de prélever lorsque les cours étaient très bons. Ainsi une génération de jeunes agriculteurs est née en Côte-d'Ivoire, surgissant dans ce pays, certains qu'ils étaient d'avoir des garanties suffisantes de revenu.

Jacques Foccart et Félix Houphouët Boigny, bien avant l'heure, savaient que l'économie, notamment rurale, livrée à l'errance des cours mondiaux, ne saurait résister dans les pays en émergence.

Trente ans plus tard, de nouveaux économistes nous présentent les mêmes solutions, en utilisant des mots anglicisés pour se donner bonne conscience et pour feindre leur esprit innovant. Mais en l'appelant autrement cette idée de caisse de compensation pour stabiliser les cours était dans les premiers pas de la République de Côte d'Ivoire, il n'y a pas loin de cinquante ans.

Au-delà de l'agriculture, l'idée de Jacques Foccart était de donner, malgré des conditions physiques, géographiques, climatiques, démographiques, différentes dans chacun de ces pays, des chances à peu près égales aux capitales pour que chacun de ces États ait un vrai pôle économique. C'est ainsi que fut créé, corollaire à la création d'UTA, Air Afrique où la mutualisation des horaires, des programmes et des flottes permettaient à chaque capitale d'avoir des liens fréquents et réguliers avec l'Europe. Réunir autant de pays pour organiser une compagnie multinationale relevait du prodige qui certes dérangeait beaucoup d'intérêts en France, mais qui permettait la mise en place d'un vrai réseau de communication, d'autant plus que l'Asecna veillait à la qualité des installations des aéroports africains.

Comment ne pas penser à propos du modernisme de la pensée de Jacques Foccart aux bourses pour les étudiants africains dont beaucoup auraient pu rêver de partir aux Etats-Unis ou à Moscou plutôt que de venir dans nos universités.

Car l'histoire s'oublie vite, les relations africaines de Jacques Foccart ont permis à l'Afrique de ne pas devenir le laboratoire de la mise en place du marxisme d'Etat dont on voit encore les effets ravageurs en Guinée ou au-delà de l'Afrique à Cuba. C'était à un moment où nul n'osait imaginer que les pays communistes s'effondreraient. Au contraire, la théorie du château de cartes africain était admise, et, grâce à la lucidité de Jacques Foccart, l'immense majorité des pays nouvellement indépendants restèrent dans la mouvance des pays du bloc de l'ouest et de la liberté. En même temps, il s'agissait d'approfondir les liens avec la France et l'Europe pour que les Etats-Unis ne viennent cultiver exclusivement leurs intérêts économiques et commerciaux à leur profit.

Bref, nous pourrions multiplier les raisons pour lesquelles Jacques Foccart est un des co-bâtisseurs de l'Afrique moderne avec les Africains eux-mêmes, mais il ne le fit que parce que son assise personnelle et culturelle lui permettait de parler avec les Africains d'égal à égal.

Il savait que l'homme africain avait une histoire porteuse de magnifiques civilisations. Car les Africains ont des raisons très profondes de vouloir vivre en peuple. Longtemps, dans la discrétion, ce continent a porté ses propres valeurs et sa propre vision de la terre et de l'esprit. Aimé Césaire dit de cet homme africain qu'« il est poreux à tous les souffles du monde, chair de la chair du monde palpitant en mouvement ».

Jacques Foccart avait une vision transcendante de cet homme noir, sentant et percevant l'autre et l'objet. Le voilà selon l'expression de Paul Claudel «qui meurt à soi pour renaître dans l'autre, pour connaître l'autre. A l'inverse, l'Européen a un réalisme visuel» dont nous parle Gaétan Picon, qui face à l'objet en fait un moyen faisant plier la nature aux besoins de l'Homme et en la domestiquant. Jacques Foccart savait que l'Africain, à l'inverse de l'Européen qui assimile, s'assimile à l'autre. En regard la raison européenne classique est instrumentale par utilisation, laissant la raison africaine intuitive.

Peu à peu, au fil des siècles, les civilisations se frottent l'une à l'autre et l'émotion africaine se confond à la rationalité européenne.

En ce 20<sup>ème</sup> siècle, ce qui explique la formidable empreinte du Général de Gaulle sur ce continent, c'est que son action avait pour essence même l'émotion, comme celle des premiers arts du 20<sup>ème</sup> siècle, fécondés par l'Afrique et les peuples premiers.

Nous avons pu par de tels hommes, comme le Général de Gaulle, Félix Houphouët Boigny, Leopold Senghor, bâtir de grandes plages de rêves communs et des perspectives conjointes. C'est ce que Jacques Foccart mettait concrètement en œuvre.

Notre devoir de mémoire vis-à-vis de Jacques Foccart, c'est la réponse du «dialogue des cultures» cher à Jacques Chirac. Que dire par rapport à cette très grande civilisation de notre Europe, de ses collectivités humaines où l'autorité parentale se dilue et s'affaïsse devant celle du bloc, du quartier ou de la bande ? La civilisation africaine que m'a apprise Jacques Foccart pourrait nous apporter une meilleure compréhension du monde européen moderne par la valorisation et le respect de l'ancien, par celle du travail commun, le fruit de ce même travail étant en propriété commune. N'est-ce pas ce que nous essayons de défendre et de promouvoir lorsque nous parlons de participation.

Que dire de ces danses, de ces musiques, de ces poésies, de ces tableaux, tous au rendez-vous de la Civilisation de l'Universel, celui du donner et du recevoir.

Jamais Jacques Foccart n'avait accepté le piège dans lequel nous tombons trop facilement, celui qui soulève les cultures contre les cultures, les religions contre les religions. Les cultures construisent nos identités, disait-il, et il ne peut y avoir de dialogue et d'harmonie sous la contrainte du mépris de l'autre.

Ceci pour illustrer ce qu'était Jacques Foccart, homme, qui selon le mot de Bergson, pensait en homme d'action et agissait en homme de pensée. Les hommes politiques qui prétendent à être des hommes d'Etat ne peuvent s'abstraire de réponses fortes à ces questions. Ils sont là pour rapprocher et non pour approfondir les blessures entre les riches et les pauvres, entre les étrangers et les autres, entre les hommes et les femmes.

L'Afrique nous rappelle fortement que les biens matériels ne font pas l'Homme et ne lui offre aucune plénitude.

Amis et compagnons,

A l'heure de la naissance de Léopold Sédar Senghor le 9 octobre 1906 à Joal, un grand baobab situé à la sortie de la ville s'écroula dans un terrible craquement. L'esprit qui l'habitait l'avait quitté pour se glisser dans une autre enveloppe, humaine celle-là.

C'est ce passage de l'esprit qui nous hante aujourd'hui ; sommes-nous ceux qui recevons l'esprit de ces grands Européens et Africains du 20<sup>ème</sup> siècle ?

Peut-être qu'à sa manière le Président Diouf du Sénégal répondait à cette lancinante question, lorsqu'accueillant à Dakar Jacques Chirac nouvellement élu Président de la République en 1995, il assurait notre pays de son soutien aux Nations-Unies qui voulaient condamner la France pour son affirmation d'être une puissance nucléaire, Diouf s'écria : «Nous soutenons la France parce que quand la France est forte, l'Afrique est forte».

Comme le Général de Gaulle l'avait compris et Jacques Foccart l'avait fait, l'Histoire de la planète s'écrivait à deux, notre pays et le grand continent frère du Sud. Je vous remercie.

#### Communiqué de presse du 12/1/2010 :

### ***DROIT DE VOTE AUX ETRANGERS : LE PS CONTRE LA FRANCE***

Christian Labrousse, président Mouvement Initiative et Liberté (M.I.L) et le bureau national condamnent avec la plus grande fermeté la provocation du Parti socialiste consistant à déposer une proposition de loi visant à accorder aux étrangers le droit de vote aux élections locales.

Cette proposition, en opposition avec l'article 3 de la Constitution, est un chiffon rouge agité a quelques semaines des élections régionales par un PS aux abois qui tente ainsi d'amadouer l'extrême-gauche et de diviser la droite. En effet, le M.I.L peut, par avance, redouter que certains à droite, par démagogie, ne servent de caution à cette provocation.

Pour le M.I.L, la chose est claire : le droit de vote est l'attribut essentiel de la nationalité. Pour voter il faut être français. Quant à l'argument fallacieux relatif aux impôts dont s'acquitteraient un certain nombre d'étrangers, s'il devait être retenu, il impliquerait de facto que la moitié des Français, qui sont exonérés de l'impôt sur le revenu, devraient se voir retirer le droit de vote.

En s'attaquant ainsi au droit de vote, c'est à la République et à la cohésion nationale que le parti socialiste s'attaque. En conséquence, le Mouvement Initiative et Liberté (M.I.L) lance, dès aujourd'hui, une pétition nationale de soutien à l'article 3 de la Constitution : Pour voter, il faut être français.

[http://www.lemil.org/pages/droit\\_vote.html](http://www.lemil.org/pages/droit_vote.html)

#### Communiqué de presse du 4/2/2010 :

### ***CANDIDATE VOILÉE DU NPA : LE CYNISME DE L'EXTRÊME GAUCHE***

Le Mouvement Initiative et Liberté (M.I.L) condamne avec la plus grande fermeté la provocation du NPA d'extrême-gauche d'Olivier Besancenot qui présente aux élections régionales une candidate voilée.

Cette provocation est loin d'être innocente et vise, comme nous y ont habitués les trotskistes, plusieurs objectifs :

- Le premier est d'ordre économique : il s'agissait de faire parler d'eux, d'accaparer les médias pour de la publicité « gratuite » en période électorale ;
- Le second objectif est d'ordre stratégique : cette extrême-gauche développe tous les thèmes pouvant contribuer à ébranler ou détruire les fondements de la Nation. Ces extrémistes de gauche, qui se définissent, encore, comme révolutionnaires, font le choix de nier la liberté de la femme et encouragent, par cette candidature, la soumission et l'enfermement des femmes dans un carcan à caractère religieux.
- Le troisième objectif est, lui, d'ordre basement électoraliste et tactique : ces révolutionnaires essayent de récupérer un électorat militant religieux afin de pallier leurs problèmes d'implantation dans les quartiers populaires.

Le M.I.L dénonce l'utilisation de la religion dans le débat électoral et rappelle ses dernières campagnes militantes :



# VOILE INTÉGRAL : UNE LOI INDISPENSABLE

Plusieurs centaines de femmes vivent aujourd'hui en France recouvertes, le visage intégralement masqué, au cœur de nos villes. Inconnu il y a encore quelques années, ce phénomène se développe dans la consternation unanime. Pendant six mois, les députés du groupe UMP ont auditionné de nombreux experts venant d'horizons différents, et notamment des représentants de la communauté musulmane. Voici nos premières conclusions.

D'abord, ne nous trompons pas de débat. Face à cette pratique, refusons la banalisation comme la stigmatisation ! La question n'est pas de savoir combien de femmes portent la burqa. Ce sont des principes qui sont en jeu : des extrémistes testent la République en encourageant une pratique qu'ils savent contraire aux principes essentiels de notre pays.

Ce débat ne porte pas sur l'immigration. Bien des femmes masquées sont nées en France et l'immense majorité des immigrés en France ne sont pas plus concernés que les Français de naissance.

Ce n'est pas davantage une question religieuse. Tous les spécialistes de l'islam nous l'ont confirmé : cette pratique n'est pas une prescription coranique. Elle est d'ailleurs rejetée dans la plupart des pays musulmans. Il est donc absurde de rattacher cette question à un débat sur la laïcité ou la place de l'islam : non à l'instrumentalisation politique de la religion ! Les musulmans français seraient les premiers à en souffrir.

La réalité, c'est que personne en France ne souhaite raisonnablement que cette pratique s'installe sur notre territoire. Les représentants des musulmans de France ont une position très claire, qui rejoint celle de la très grande majorité de nos concitoyens pour qui le port de la burqa n'est pas compatible avec la vie en société, avec les valeurs de la République. A minima pour une question de sécurité, il est évident que la burqa n'a pas sa place dans les services publics et les bâtiments publics ou dans les lieux privés ouverts au public, comme les commerces. Des interdictions sont déjà possibles, mais de portée limitée et de nature différente. Nous voulons clarifier et consolider le droit existant.

Reste la question d'une interdiction générale sur la voie publique. Pour certains, elle serait disproportionnée ou risquerait d'être mal comprise. Certains juristes mettent aussi en avant les obstacles juridiques.

En tant qu'élus de la nation, nous pensons que le temps de la décision politique est venu. Nous devons assumer nos responsabilités pour garantir les principes républicains. En tant que législateurs, nous considérons qu'il y a des fondements juridiques solides pour justifier une interdiction.

D'abord, le respect de la dignité humaine, principe à valeur constitutionnelle ! La burqa s'attaque à la dignité des femmes, elle porte atteinte à leur identité, les soumet à une discrimination absurde, les coupant de toute vie sociale.

L'interdiction doit aussi se fonder sur l'impératif d'ordre public : imaginez le danger d'une ville où tout le monde serait masqué en permanence et vêtu de la même façon ! Ce n'est pas acceptable, notamment alors que nous développons la vidéoprotection dans de nombreuses villes pour répondre aux attentes de nos concitoyens.

Se masquer le visage en permanence dans l'espace public, ce n'est pas l'expression d'une liberté individuelle. C'est une négation de soi, une négation de l'autre, une négation de la vie en société.

Voilà pourquoi nous défendons le principe d'une loi, précédée d'une phase de dialogue et d'explication. La loi rappellera juste ce qui était, jusqu'à présent, si évident qu'il n'y avait pas besoin de l'inscrire dans notre droit : la visibilité du visage dans l'espace public est une condition indispensable au « vivre ensemble » et un gage de sécurité.

Une loi est le meilleur moyen de rappeler cette évidence à ceux qui la rejettent mais elle ne suffira pas. Elle doit s'accompagner d'une résolution parlementaire, instrument nouveau dont nous disposons depuis la réforme constitutionnelle. Cette résolution portera un message fort sur notre attachement aux valeurs républicaines. Elle précisera qu'une phase de dialogue est nécessaire, au plus proche du terrain, pour que cette mesure soit comprise et acceptée pour ce qu'elle est : une loi de libération et pas d'interdiction. Nous savons que les représentants musulmans joueront un rôle majeur en ce sens.

Patrie des droits de l'homme, la France porte une responsabilité particulière dans ce débat que connaissent d'autres pays. Notre position est attendue, bien au-delà de nos frontières. Et en particulier par toutes les femmes qui se battent dans le monde pour faire respecter leurs droits et leur dignité. A la veille de Pékin + 15, sommet international pour le droit des femmes, et de l'année consacrée à la lutte contre les violences faites aux femmes dans notre pays, il est plus que jamais nécessaire de relancer les mesures d'égalité entre les hommes et les femmes. Nous avons un devoir d'exemplarité : ayons le courage de dire non à ceux qui instrumentalisent les libertés démocratiques contre la démocratie !

*Ce texte, repris du Figaro du 16/12/2009, est cosigné par Jean-François Copé, président du groupe UMP à l'Assemblée nationale, Nicole Ameline, députée du Calvados, et François Baroin, député de l'Aube, coprésidents du groupe de travail UMP sur le voile intégral, Eric Raoult, député de Seine-Saint-Denis.*

**VIGILANCE & ACTION est édité par le M.I.L. - Directeur de la publication : R. BÉTEILLE (Imprimerie spéciale - Dépôt légal à parution)**

Nom ..... Prénom.....  
Adresse .....  
Code postal ..... Ville .....  
Téléphone ..... Portable ..... Télécopie ..... Courriel .....@.....  
Date et lieu de naissance ..... Je souhaite être adhérent , adhérent actif  ou militant  ?  
Profession .....

Je désire recevoir une documentation sur le M.I.L.

Je désire soutenir financièrement les campagnes du MIL et verse :  120 € ou plus  80 €  50 €  30 €

Je souhaite adhérer (ou renouveler mon adhésion) au M.I.L. pour l'année .....

Cotisation de membre et abonnement au journal : 50 €  Cotisation couple : 50 €  Cotisation simple : 30 €  Cotisation chômeur, jeune (-25a) : 15 €

Cotisation pour la carte de membre donateur : 100 €  Cotisation pour la carte de membre bienfaiteur : à partir de 200 €

Je désire m'abonner à « Vigilance et Action » (pour les non adhérents) :  soutien : à partir de 200 €  simple 50€

Date

Signature

À renvoyer au M.I.L., BP 84, 92303 Levallois-Perret Cedex - Site Internet <http://www.lemil.org>

## MIL : LA DROITE CIVIQUE, GAULLISTE ET PATRIOTE